Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant que visiteur de cette région, la déforestation de ce milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit cette belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502 656m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessus. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 635 456m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(…) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants*. » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis contre l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.

Kirk Doubs

Kirk Doubs

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502,7m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessous. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 637,7m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(...) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants.* » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis **contre** l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.

Judith Chouinard

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502,7m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessous. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 637,7m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(...) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants.* » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis **contre** l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.

Steve Malenfant

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502 656m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessus. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 635 456m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(…) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants*. » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis contre l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.



Éric Blanchet

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502 656m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessus. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 635 456m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(…) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants*. » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis contre l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.



Andréa Blanchet

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502 656m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessus. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 635 456m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(…) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants*. » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis contre l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.



Hugo Blanchet

Madame Chantale Bourbeau
Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission

Objet : Désaccord au projet éolien PPAW2

Madame Chantale Bourbeau,

Monsieur Georges Lanmafankpotin,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet éolien PPAW2.

En tant qu'habitant de cette région, la déforestation de notre milieu caractérisé par les activités forestières, l'acériculture, l'agriculture, la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le quad et le tourisme, l'implantation de ces structures industrielles de 200m entre en conflit direct avec ce qui définit notre belle région.

Selon le fabricant de turbine Vestas, une distance sécuritaire de 400m devrait être maintenue autour de l'éolienne et **aucune activité** ne devrait être effectuée dans ce périmètre, à moins d'opérations nécessaires. Le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable appuie cette distance à établir autour de l'éolienne afin d'éviter les accidents pouvant survenir par la projection de blocs de glace lors de la rotation des pales des éoliennes de PPAW2. Considérant un rayon de 400m autour de l'éolienne, une zone de 502 656m^2 sera inaccessible pour toutes les activités nommées ci-dessus. Pour 51 éoliennes, ce sera une superficie totale de 25 635 456m^2 qui sera perdue pour toutes ces activités.

L'étude « Effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé » (Canadian Family Physician May 2013) a alerté les médecins de famille des effets potentiellement indésirables des éoliennes sur la population rurale : « *Les médecins de famille devraient être conscients que les patients qui signalent des effets indésirables des éoliennes industrielles peuvent éprouver des symptômes qui sont intenses et envahissants et pourraient se sentir encore plus victimisés si leurs professionnels de la santé ne les comprennent pas.(…) Les rapports d'incidents et plaintes au ministère de l'environnement ontarien évoquent des effets sur la santé tels que des maux de tête, des troubles du sommeil, des désagréments et des bourdonnements ou des sensations de pression dans la tête et les oreilles. Des effets sur la santé ont été signalés à de nombreuses reprises, y compris chez les enfants*. » L'implantation d'éoliennes industrielles de 200m à proximité des habitations représente un risque sur la santé des citoyens des MRC de Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Le rapport de l'INSPQ de 2023, « *Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 p.62-72* » émet une mise en garde concernant les enjeux potentiels liés aux activités éoliennes sur la quantité et la qualité de l'eau potable. Étant donné la proximité des éoliennes et des travaux à plusieurs habitations, le parc de PPAW2 représente un risque pour les puits d'eau potable des habitants du secteur.

Plusieurs espèces protégées par la loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada sont présentes sur le territoire ciblé pour PPAW2. Les mesures d'atténuation prévues par les promoteurs ne permettent pas de protéger entièrement ces espèces menacées, dont certaines, comme la petite chauve-souris brune, sont particulièrement affectées par les éoliennes.

Il existe tellement d'incertitudes concernant le dossier éolien. Des lacunes qui n'ont pas suffisamment été étudiées ou avec des méthodologies douteuses. Cette lettre n'est qu'un très court résumé très incomplet d'une partie des éléments présents dans la synthèse de connaissances sur les impacts des parcs éoliens (254 pages) basé sur plus de 700 sources, études et recherches scientifiques.

Pour toutes ces raisons nommées et bien plus encore, je suis contre l'implantation de ces éoliennes et du projet de PPAW2.

Pour davantage d'informations et documentation concernant tous les éléments nommés ci-dessous, la Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens du regroupement vigilance énergie Québec (2026) vous est fortement recommandée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Président de la commission, mes salutations les plus cordiales.



Danny Valcourt